



Assemblée Générale de l'UNSS du 30 juin 2020

Questions diverses du SNEP-FSU

1- Demande de mise au vote du vœu présenté par le SNEP-FSU sur l'annulation de l'augmentation du prix de la licence (budget 2020)

Ce vœu, déjà présenté au CA du 19 mai 2020, n'a pu être mis au vote en raison d'un problème technique ; nous redemandons sa mise au vote. Son adoption entraînera une modification du budget prévisionnel.

« En raison d'une saison très écourtée par l'état d'urgence sanitaire pour faire face aux conséquences de la propagation du COVID19, le SNEP-FSU demande l'annulation de l'augmentation du prix de la licence au 1er septembre 2020 ».

LE SNEP-FSU a retiré ce vœu puisque l'UNSS, avec l'aval du MEN, a acté l'annulation de l'augmentation au 1^{er} septembre 2020. Le prix de la licence contrat est maintenu à 15,62€.

NDLR : Il aura fallu revenir plusieurs fois à la charge au cours de cette AG pour que ce soit clairement énoncé puisqu'aucune évolution des éléments du budget prévisionnel 2020 n'a été apportée. Le SNEP-FSU veillera à ce que l'engagement de l'annulation de l'augmentation soit inscrit dans le PV de l'AG.)

2- « Relance des AS » à la rentrée

Dans le rapport des Comptes annuels (au paragraphe « Vérifications spécifiques » page 3) est indiqué : « S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes »

Le SNEP-FSU attend que les économies réalisées en raison de l'arrêt des activités organisées par l'UNSS pendant la période de crise sanitaire, la conduise à faire un geste pour les AS au travers de dispositions exceptionnelles : augmentation du taux de remboursement des transports, gratuité de certains transports, dotation exceptionnelle financière ou en matériel, etc.

Aucune réponse précise n'a été apportée si ce n'est que l'UNSS s'est dotée de nouveaux outils en matière de comptabilité pour mieux suivre les réalisations budgétaires

3- « Point d'étape sur le dossier de l'UGAP »

L'obligation faite aux directeurs de service de passer par l'UGAP pour l'approvisionnement en fournitures fongibles, en services et en prestations, semble se mettre en place. Au-delà des problématiques de délais et de rythme de livraison, des volumes conséquents à stocker, et des difficultés de souplesse inhérentes au calibrage de notre activité, la généralisation de ce mode de fonctionnement questionne l'ancrage territorial des Services en tant qu'acteurs du dynamisme économique local.

Le passage par l'UGAP est-il devenu incontournable ?

Quels sont les types de marchés sur lesquels l'UGAP est en appui de l'UNSS ?

Les transports font-ils partie des lots négociés dans le cadre des marchés nationaux ?

Si c'est le cas, le marché négocié nationalement intègre-t-il le réseau des transporteurs locaux ?

Si l'UGAP offre un certain nombre de garanties en matière d'honorabilité des prestataires, la centralisation d'un système qui fonctionne sur la créativité et la réactivité locales, notamment en matière d'engagement des AS sur des événements, est génératrice de contraintes supplémentaires dans la conception et la mise en œuvre des PRDSS et PDDSS.

Réponse : L'UNSS est tenue de respecter le code des marchés publics, le recours à l'UGAP est incontournable. Le transport est cependant « sorti » de l'UGAP pour le moment. Un groupe de travail est créé afin d'établir un cahier des charges, pas de précision sur les marchés locaux pour le transport.

4. Question adressée à la DGRH : Recrutement des cadres UNSS

Lors du CA du 19 mai dernier, il nous a été dit qu'une nouvelle note de service était en construction. Pouvez-vous nous dire où en est cette note ? Nous rappelons que le SNEP-FSU est prêt à rencontrer vos services afin d'échanger sur l'amélioration des procédures de recrutement.

La Directrice UNSS ayant quitté l'AG, nous n'avons pas eu de réponse

5- Sections sportives scolaires

Cette question s'inscrit en prolongement de celle déjà posée lors du COPIL PNDSS. Deux raisons la motivent.

- 1) Une nouvelle circulaire relative aux sections sportives scolaires vient d'être publiée. Les sections sportives sont désormais différenciées entre les sections scolaires et les sections d'excellence sportive.
- 2) L'expérience collective, issue de plusieurs années de fonctionnement en deux types de championnats différents (établissement et excellence), montre que, malgré la volonté de préserver l'égalité des chances par l'instauration même des deux championnats cités, de

nouvelles inégalités existent. Dans le championnat « excellence », nous pouvons distinguer les structures adossées sur des clubs de haut niveau ou presque, de celles conventionnant avec des structures associatives aux moyens de fonctionnement plus modestes. Les écarts peuvent être assez flagrants. Au sein même des championnats « établissement » existent des AS conventionnant avec des clubs et celles qui fonctionnent en autonomie totale. Les écarts de niveau peuvent parfois être très considérables.

Nous vous interpellons donc afin d'envisager une première réflexion, sous forme d'un groupe de travail, autour d'une possibilité de proposer un troisième niveau de championnat UNSS qui permettrait d'améliorer l'existant sous un angle de l'égalité des chances.

La Directrice nationale ayant quitté l'AG, Ph.DEKEYSER (DNA, directeur des sports) n'a pas pu s'engager pour l'UNSS.

B.ANDRE (IG EPS) a accueilli favorablement la proposition du SNEP-FSU pour la mise en place d'un groupe de travail car la nouvelle circulaire va inévitablement percuter l'UNSS.

PARMI LES AUTRES THEMES ABORDES

Elections UNSS

N.Costantini (DN UNSS) : reconnaît les difficultés, notamment la complexité et la longueur du processus. Accepte la mise en place d'un groupe de travail avec les élu.es des AS et les organisations syndicales pour la prochaine édition.

Retrouvez les autres documents relatifs à cette AG sur notre site :

<http://www.snepfsu.net/sportsco/instances.php>